

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 7 AVRIL 2021

**Membres présents** : Marie-Françoise BUNOUST, Jean-François CHAPON, Simone DÉLIOT, Évelyne FEIN, Jean-Louis FUMEY, Nicolas GIRARDET, Pascale MARGUIER, Didier PAINEAU, Ludovic PICOD, Claude POIRSON, Bernard SÉNÉ,

Absents : Hervé BONGLET, Cécile FELIX, Vincent DUMETIER et Stéphane VALLET

**Secrétaire de séance** : Ludovic PICOD

Ordre du jour

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 2 mars 2021

- 1- Vote du compte administratif 2020
- 2- Approbation du compte de gestion 2020
- 3- Affectation des résultats
- 4- Vote des 2 taxes
- 5- Attribution de subvention aux associations
- 6- Vote du budget 2021
- 7- Installation d'une antenne 4 G et convention avec SFR
- 8- Modification de la circulation Centre Bourg
- 9- Relais assistantes maternelles
- 10- Droit de préemption urbain
- 11- Projet de vente immobilière Rte de la Saline
- 12- Lotissement Les hauts du Crey : parcelle 33
- 13- Questions diverses

### **1. Vote du compte administratif 2020 des Budgets communal et Lotissement**

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif constate que le CA 2020 du budget communal présente

- un excédent de fonctionnement de **162 591.49 €**
- un déficit d'investissement de **18 844.86 €**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	17 450.62	Déficit antérieur reporté	50 405.42
RECETTES	559 338.49	RECETTES	174 823.63
TOTAL Recettes	576 789.11	TOTAL Recettes	124 418.21
DEPENSES	414 197.62	DEPENSES	143 263.07
<b>EXCEDENT 2020</b>	<b>162 591.49</b>	<b>DEFICIT 2020</b>	<b>18 844.86</b>

Le conseil municipal après avoir entendu ce jour le compte administratif constate que le CA 2020 du budget lotissement présente

- un excédent de fonctionnement de **184 294.91 €**
- un déficit d'investissement de **18 682.86 €**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent antérieur reporté	299 794.91	Déficit antérieur	134 287.23
RECETTES	175 914.37	DEPENSES	30 155.00
TOTAL Recettes	475 709.28	TOTAL Dépenses	164 442.23
DEPENSES	291 414.37	RECETTES	145 759.37
<b>EXCEDENT 2020</b>	<b>184 294.91</b>	<b>DEFICIT 2020</b>	<b>18 682.86</b>

**Vote des Comptes Administratifs – 10 Voix POUR (le maire ne votant pas).**

## **2. Approbation des comptes de gestion de la perception**

Après avoir constaté la concordance avec les comptes administratifs et les comptes de gestion du percepteur, le conseil approuve les comptes de gestion 2020 du budget communal et du budget lotissement

**Vote POUR à l'unanimité**

## **3. Affectations des résultats**

- Compte tenu des restes à réaliser de 24 345 €, l'affectation des résultats du budget communal est la suivante:

D 001 un déficit d'investissement de	50 405.42 €
R 002 un excédent de fonctionnement de	17 450.62 € (92 201.04-50405.42-24345)
1068 réserves pour	74 750.42 €

**VOTE POUR à l'unanimité 11 VOIX POUR**

L'affectation des résultats du budget lotissement est la suivante:

D 001 un déficit d'investissement de	18 682.86 €
R 002 un excédent de fonctionnement de	184 294.91 €

**VOTE POUR à l'unanimité 11 VOIX POUR**

## **4. Vote des 2 taxes**

Le Conseil Municipal décide de voter les taux des deux taxes pour l'année 2021 comme suit :

Taxe foncière bâti	:	39.55 %
Taxe foncière non bâti	:	22.70 %

L'exposé du Maire entendu, le conseil **VOTE par 11 VOIX POUR** les taux pour l'année 2021.

## **5. Attribution des subventions aux associations**

En raison du contexte sanitaire, il est décidé comme en 2020 de geler les subventions aux associations cette année. Cette décision pourra être revue dans l'année en fonction de la reprise des activités

Le conseil attribue une subvention de 50 € aux associations caritatives suivantes

Entraide St Vitoise	50 €
Banque Alimentaire du Doubs	50 €
Prévention routière	50 €
Scélorse en plaque	50 €
téléthon	50 €
TOTAL	250 €

**VOTE POUR à l'unanimité 11 VOIX POUR**

## **6. Vote des budgets communal et lotissement 2021**

M. le Maire présente le budget COMMUNAL 2021 par chapitre :

COMMUNAL	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<b>453 371</b>	<b>453 371</b>
Investissement	<b>308 355</b>	<b>308 355</b>

L'exposé du Maire entendu, le conseil **vote à l'unanimité** le budget COMMUNAL 2021

M. le Maire présente le budget LOTISSEMENT 2021 par chapitre :

LOTISSEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	<b>454 294.91</b>	<b>454 294.91</b>
Investissement	<b>188 682.86</b>	<b>188 682.86</b>

L'exposé du Maire entendu, le conseil **vote à l'unanimité** POUR le budget LOTISSEMENT 2021

## **7-Installation d'une antenne 4 G et convention avec SFR**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention avec SFR pour l'installation d'un relais radiotéléphonie sur une parcelle communale cadastrée AD 45 – chemin de Mazeret.

L'emprise de l'emplacement de l'antenne sera d'une surface de 42 m<sup>2</sup> environ et l'antenne sera d'une hauteur de 38.65 m environ.

Un loyer annuel de 500 euros sera versé par SFR pendant une durée de 12 ans qui prendra effet le premier jour du mois suivant la signature de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour signer ladite convention et autorise le Maire à signer tous documents administratifs liés à cette convention.

**VOTE: POUR à l'UNANIMITE**

## **8-Modification de la circulation Centre Bourg**

Pour améliorer les circulations au niveau du carrefour Rue de la Gare / Rte de la Saline et celui Grande Rue / Rte de la Saline devant la boulangerie, il est proposé :

- un changement de sens de circulation de la Rte de la Saline en sens descendant
- un changement de sens de circulation de la Rte de la Gare vers Chevanne en montant depuis la Gare

**VOTE: POUR à l'UNANIMITE**

## **9-Relais assistantes maternelles**

Le relais assistantes maternelles propose la signature d'un avenant à la convention pour faire évoluer son temps de travail d'un ETP à 1.5 ETP. La participation prévisionnelle pour la commune serait de 534€ au lieu de 509 €. Le conseil municipal donne son accord pour 1.5 Équivalent Temps Plein

**VOTE: POUR à l'unanimité**

## **10- Droit de préemption urbain**

Le conseil renonce à l'exercice de son droit de préemption pour la parcelle AH 41

## **11- Projet de vente immobilière Rte de la Saline**

Le conseil municipal donne son accord pour la vente de la maison cadastrée AD 237 sise Route de la Saline au prix estimatif établi par l'office notarial de St Vit à 100 000 € - cent mille euros.

Cette propriété devra faire l'objet d'un bornage pour conserver le chemin piéton d'accès à la maternelle et de diagnostics nécessaires à la vente.

Le conseil municipal donne son accord pour mettre le bien en vente auprès du notaire de Saint Vit avec un mandat de vente (8 % de frais)

Il autorise le Maire à signer les documents notariés et administratifs nécessaires à cette vente.

**VOTE: 10 VOIX POUR et 1 abstention**

## **12- Lotissement Les hauts du Crey : parcelle 33**

Afin de solder le budget lotissement et compte tenu du fait qu'il ne reste qu'une seule parcelle non réservée à ce jour, le conseil décide de baisser le prix de la parcelle 33 au tarif de 40 000 €.

**VOTE: POUR à l'unanimité**

## **13- Questions diverses**

- Plusieurs devis en cours sont présentés :
  - Abattage d'un sapin dans la cour de la mairie pour 800 € HT
  - Travaux accès PMR Côté Bibliothèque
  - 4 devis sur le lotissement pour la réfection d'enrobés et de trottoirs pour 8964 € HT
  - Devis pour aménagement d'une aire de dépôt des bacs OM pour 9 maisons pour 1000 € HT
  
- Travaux Grande Rue : problème de produits bitumeux datant des années 50 qui doivent être évacués. Cette opération sera prise en charge par le Département, ce qui va engendrer un délai supplémentaire pour les travaux Rue Jouffroy d'Abbans
  
- Presbytère : ce locatif se libérant fin juillet, une réflexion sera engagée sur le devenir de ce bâtiment
  
- Réunion sur un projet de jalonnement cycliste entre Arc-et-Senans, Liesle, Villars et Osselle réalisé par le Département
  
- Réunion avec le Grand Besancon sur les travaux d'investissement et d'entretien de l'éclairage public
  
- Elections Régionales et Départementales les 13 et 20 juin
  
- Information sur la monnaie locale disponible sur le site [www.pive.fr](http://www.pive.fr)

Fin de la séance à 23h40